

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 4 février 2019

Sous la présidence de : Monsieur Bernard FISCHER

Etaient présents : Monsieur Bernard FISCHER, président de séance
Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Nicolas MATT, secrétaires

Procuration(s) : Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas MATT, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY

Excusé(s) : Monsieur Frédéric BIERRY

Absent(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Vincent DEBES

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYER

N° CP/2019/016 - 62520 - Enseignement et transmission artistiques
Proposition d'attribution de subventions et d'approbation de projets de conventions financières dans le domaine de la transmission artistique

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

-décide d'attribuer les subventions dans le domaine de la transmission artistique aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération pour un montant de 1 134 349 € réparti comme suit :

. Subventions concernant les 86 établissements d'enseignement artistique du réseau de l'ADIAM 67 : 740 749 €

. Subvention concernant l'Association Départementale d'Information et d'Action Musicales et Chorégraphiques du Bas-Rhin (ADIAM 67) : 393 600 €,

-approuve les termes du projet de convention financière pour l'année 2019 joint en annexe à la présente délibération à conclure entre le Département et l'association Ecole de Musique de Sélestat ;

-approuve les termes du projet de convention financière pour l'année 2019 joint en annexe à la présente délibération à conclure entre le Département et l'Association Départementale d'Information et d'Action Musicales et Chorégraphiques du Bas-Rhin (ADIAM 67) ;

-autorise son président à signer ces conventions.

Le versement des subventions interviendra alors conformément aux modalités de paiement prévues dans lesdites conventions.

Non participation au vote : Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Françoise PFERSDORFF, Madame Cécile DELATTRE

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190204-lmc1124714-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 07/02/19